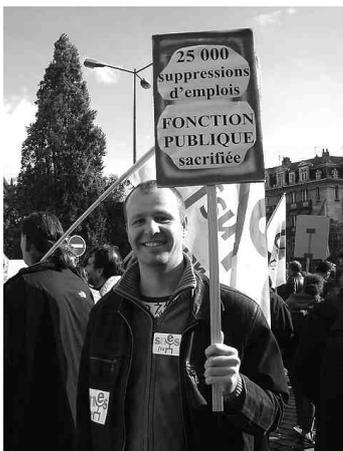


temps présent

Darkozy tape dur...
ripostons ! p. 2, 3

Avenir de l'école publique :
**construire les
convergences p. 4**

Échos de la rentrée
(CDEN, CAEN) p.5



personnels

**Intégration de l'IUFM à
l'université p.6**

**TZR : "adultes", un
nouveau métier ? p. 7**

Formation continue p. 8

vie du snes

Stages syndicaux
Réunions mutations p. 8

ENCART

- Forum FSU :
"Le décrochage scolaire"

édito

Sur tous les sujets qui fâchent et mobilisent des oppositions, la réponse gouvernementale est catégorique : pourquoi protester, puisque le candidat Sarkozy avait annoncé la réforme en cours ? Elu par une majorité incontestable de Français, il doit mettre en œuvre sa politique sous peine de se trahir. Il a ainsi annoncé la réforme des régimes spéciaux, la ratification du nouveau traité européen par le Parlement et non par référendum, et, en ce qui concerne l'école, la carrière au mérite et les heures supplémentaires, la poursuite du projet Fillon sur l'Ecole, l'autonomie renforcée des établissements....

On pourrait faire remarquer que le président sait opportunément oublier certaines promesses, certaines envolées imputables à la chaleur de la campagne électorale : ainsi en est-il des promesses sur les prêts immobiliers, ou sur le droit d'asile à toutes les femmes menacées... mais cela ne suffit pas. Le président met en œuvre, et implacablement, ses promesses, sur les retraites, sur l'école, sur l'Europe...

Voire ! La campagne électorale a aussi été l'occasion de prises de position contradictoires. Si le Président applique bien le programme du candidat, l'applique-t-il totalement ou sa campagne a-t-elle été l'occasion de noyer les « vraies » propositions sous un déluge d'annonces ? Qu'on en juge par les citations qui suivent :

- Nicolas Sarkozy a suggéré de "diviser par deux immédiatement" les effectifs des établissements scolaires les plus dégradés "en répartissant les élèves en surnombre dans les établissements avoisinants". 1^{er} décembre 2006.
- S'il est élu, Nicolas Sarkozy s'engage à "leur [les enseignants] rendre la considération qui leur est due", "à revaloriser leur carrière", à "multiplier les passerelles avec les autres administrations publiques". 2 février 2007.
- « S'agissant du remplacement des départs à la retraite, je tiens à lever une ambiguïté : l'ampleur des besoins de l'Education nationale ne permet pas, naturellement, d'envisager le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux comme c'est possible pour d'autres administrations. Le niveau de remplacement des départs à la retraite sera donc mesuré en fonction des évolutions de la démographie scolaire. » Réponse au questionnaire du SNES, mars 2007.

Il ne s'agit pas pour nous de jouer promesse contre promesse, mais de faire comprendre que **l'acte démocratique du vote à l'élection présidentielle n'enlève rien à la légitimité de la revendication syndicale.** Ces questions sont graves, elles expliquent en partie la résignation de certains de nos collègues. Après le mouvement encore minoritaire mais déjà significatif du 18 octobre, le SNES avait annoncé sa volonté d'appeler à la grève des personnels de l'éducation nationale mi-novembre ; cet appel a été repris et élargi à l'ensemble de **l'éducation et de la fonction publique. Nous serons en grève le mardi 20 novembre et cette grève doit être majoritaire.** La préparation et le succès de cette mobilisation tiendront certes à la justesse de nos revendications sur le budget, l'emploi et les salaires, mais aussi à notre capacité à montrer l'efficacité et la légitimité de cette action.

Michel DEVRED

Darkozy tape dur... **ripostons !**

PAR MICHEL DEVRED

Des recettes qui diminuent de 12 milliards en raison de cadeaux fiscaux, un déficit qui croît automatiquement, justifiant des coupes claires dans les dépenses. C'est contre ce budget d'austérité que nous serons en grève le 20 novembre.

Le mardi 23 octobre, les députés ont voté la première partie du budget, la partie « recettes ». Ils ont alors entamé l'examen de la partie « dépenses » : le débat doit s'achever le 20 novembre par un vote. C'est ce jour qu'ont choisi les intersyndicales de la fonction publique et de l'éducation pour appeler l'ensemble des personnels à la grève.

Pour les fonctionnaires, l'enjeu est de taille. L'Etat employeur détermine à ce moment l'évolution des salaires et le volume de l'emploi public. Le gouvernement entend peser sur les dépenses en **interdisant toute hausse générale du point d'indice, et supprimer des milliers d'emplois.** Dans notre secteur, si le gouvernement veut atteindre l'objectif fixé (supprimer 70 000 emplois durant la législature), il lui faut tailler dans le vif dès cette année. Dans notre académie, qui a déjà perdu 4500 postes dans le second degré en 10 ans, 3500 en 5 ans, ce sont encore 1500 emplois qui seraient menacés.

Pourtant la logique qui se déploie n'est pas uniquement budgétaire ; elle est aussi idéologique. **Sarkozy entend casser la Fonction Publique,** d'une part en réduisant le nombre de fonctionnaires et en confiant toujours plus de ses missions au secteur privé, et d'autre part en transformant profondément celles-ci. A une logique de traitement à égalité sur l'ensemble du territoire, il substitue une logique de concurrence et d'autonomie : ce qui est valable pour tous les secteurs publics l'est bien entendu pour l'éducation. De ce point de vue, il n'y a d'ailleurs pas de « rupture », puisque ce processus est engagé depuis longtemps. Le tout est de savoir si les résistances seront brisées, la mobilisation des personnels ayant jusqu'à présent empêché le pire.



Salariés, les personnels de l'Education nationale ont le souci comme les autres catégories de leur salaire, de leurs conditions de travail et de leur avenir. Le 18 octobre, la grève n'était pas une grève de solidarité, mais un mouvement interprofessionnel en particulier pour la défense des retraites. En 2008, des négociations générales doivent se dérouler, 5 ans après les décisions de 2003. Malgré son incapacité à résoudre la question du déficit, le gouvernement entend poursuivre sa politique et allonger encore la durée de cotisation.

Briser le mouvement social sur les régimes spéciaux est un impératif pour faire avaler de nouveaux reculs à l'ensemble des salariés.

La grève de novembre doit nous permettre également de revenir sur la question salariale, la faiblesse des salaires de début de carrière, l'absence de revalorisation depuis des années qui pèse désormais lourdement sur le niveau de vie. Chacun le sait, mais la conviction n'est pas partagée par tous qu'il est possible d'obtenir davantage que les miettes promises. La conséquence est la résignation de certains devant la solution proposée, celle de l'individualisation du traitement, à coup de primes ou d'heures supplémentaires.

Nous avons aussi en charge le service public d'éducation. Les réformes proposées depuis la loi Fillon vont toutes dans le même sens, celui d'une **remise en cause de l'égalité de traitement et du droit de tous les jeunes à être formés à haut niveau.** Choix idéologique ou souci de la moindre

dépense ? Qu'importe finalement, puisque le résultat est là, celui du recul de la scolarisation depuis quelques années, ainsi qu'en témoigne le taux déclinant de jeunes titulaires du bac au sein d'une génération.

Nous avons toutes les raisons de nous battre pour empêcher cela. La grève du 18 n'a pas été majoritaire, en raison notamment de la difficulté à bâtir un mouvement unitaire, mais elle a permis à des milliers de collègues, et pas seulement du second degré, de montrer leur détermination et leur souci de construire cette unité au-delà du seul camp de la Fonction Publique d'Etat. **Il faut donc poursuivre et nous invitons tous les syndiqués à s'organiser dès la rentrée de novembre pour :**

- **organiser une heure d'information syndicale, pour présenter les enjeux tant au plan national que local pour montrer que ce budget est porteur de menaces pour les fonctionnaires (nouvelle baisse du pouvoir d'achat, aggravation des conditions de travail) et pour le service public. En décembre auront lieu les annonces de suppressions de postes dans le cadre de ce budget, il faut convaincre que la grève de novembre sera un puissant outil pour empêcher les suppressions de postes dans les établissements et maintenir les enseignements.**
- **distribuer des tracts à l'ensemble des personnels,**
- **préparer la grève du mardi 20 novembre et la manifestation pour renforcer encore notre présence (banderoles, pancartes, etc.).**

Les militants du S2 et du S3 se sont déplacés ces dernières semaines pour participer à des débats dans plusieurs établissements de l'académie. N'hésitez pas à nous inviter à vos réunions ! Nous n'aurons pas beaucoup de temps pour mobiliser et les obstacles sont grands.

Le gouvernement sait en effet que la partie est difficile pour lui et qu'elle se joue à divers

niveaux. L'opération « Livre vert » - « établir un diagnostic partagé » - est une tentative pour tenter de trouver des alliés après une pseudo-concertation, avant publication d'un « livre blanc » rempli de décisions... déjà rédigées. Le SNES n'est pas dupe, il ne participe que pour faire entendre sa différence et il entend déjouer le piège en lançant une grande enquête qui doit faciliter la mobilisation : travaillons à une réponse collective dans nos S1, débattons de nos conditions de travail. Cela contribuera à la mobilisation.

Autre façon d'avancer, pour le clan Darcozy, le dénigrement :

L'opération Guy Môquet en est un bel exemple. Après avoir récupéré et détourné les « figures » du camp opposé pendant la campagne (que ne se contente-t-il pas de Péguy et Barrès ?), le président entend faire participer à la même heure tous les lycéens de France à son émotion, en travestissant la figure du militant communiste qu'il est en celle d'un patriote exaltant les valeurs familiales ! Et devant la réaction vive des enseignants qui ne jugent pas digne de l'école publique cette manipulation de l'Histoire à des fins partisans, la « plume » du Président, à qui on devait déjà sur le même sujet « Aimez la France car c'est votre pays et que vous n'en avez pas d'autre » ou le non moins remarquable « Soyez fiers de la France au nom de laquelle ils sont morts », se livre à d'ignobles parallèles en déclarant : « Je ne sais pas quelle est l'éthique de ces professeurs-là, pour qu'ils prennent en otage un moment d'émotion collective (...) ». Insoumis = terroristes ! Cette perte de sang froid de la part de gens qui ne cessent de clamer leur affection pour nous n'est pas le fruit du hasard. Puisque les personnels ne veulent pas se mettre au garde à vous, il faut les discréditer et tous les moyens sont bons ! Les jeux ne sont décidément pas faits.

**MOBILISATION CONTRE LES FRANCHISES MEDICALES
LE 29 SEPTEMBRE DERNIER**



Dans plusieurs grandes villes de la région, Arras, Douai, Lens, Dunkerque., Boulogne... le SNES et la FSU ont participé aux actions de distribution de tracts et de signatures de pétitions avec les différents syndicats, associations et partis signataires de l'appel. Partout l'accueil a été chaleureux et les échanges riches... comme à Arras où près de 600 signatures ont été recueillies en un peu plus de 2h.

Deux cents personnes ont participé samedi 29 septembre à une réunion débat sur les franchises médicales à l'appel de nombreux syndicats dont le SNES et la FSU, partis politiques et associations de malades.

SANS PAPIERS

30 SEPTEMBRE : CONCERT DE SOUTIEN



Le 30 septembre, ce sont 10 000 personnes qui ont participé à un grand concert de soutien aux sans papiers de Lille qui, rappelons le ont suivi une grève de la faim de 2 mois et demi cet été. De nombreux groupes étaient présents comme Marcel et son orchestre, MAP, Loïc Lantoine, Mon Coté Punk..... Il y a eu aussi de nombreuses prises de parole dont notamment celles de Frédérique Rolet secrétaire générale du SNES et de Marylène Cahouet responsable du secteur droits et libertés.

EUROPE

Les représentants des 27 pays de l'Union Européenne ont abouti à un accord vendredi 19 octobre sur un nouveau traité européen. Ce traité « simplifié » doit être adopté par le conseil européen le 14 décembre prochain. Y sont de nouveau traitées les questions de l'éducation, des services publics, de la libre concurrence, autant d'éléments cruciaux pour l'avenir. Le gouvernement français et le chef de l'Etat ont déjà annoncé leur volonté de faire ratifier ce traité par le Parlement, écartant toute idée de référendum, au mépris de l'expression du peuple français lors du référendum de mai 2005.

Les 13 et 14 novembre, la question du référendum sera examinée par la Commission Administrative Nationale du SNES qui aura à se déterminer. C'est ce que fera la CA académique du SNES lors de sa réunion le 8 novembre. Sur le TCE, elle avait pris position lors de la CAA de juin 2007 affirmant la nécessité d'organiser un référendum. Faites remonter les analyses des S1 à la section académique pour alimenter le débat.

Avenir de l'école publique : construire les convergences

PAR KARINE VAN WYNENDAELE



Après la manifestation du 12 septembre, l'Intersyndicale de l'Education avait décidé d'organiser un débat sur l'Education le 5 octobre à Lille et à Arras.

Plus de 60 personnes venues d'horizons divers (5 organisations syndicales enseignantes, 2 syndicats étudiants, des représentants de la FCPE et du Conseil général du Pas-de-Calais...) ont débattu pendant plusieurs heures. Le bilan catastrophique de la rentrée a été au centre des interventions : conséquences des postes supprimés, manque criant de remplaçants dans le 1^{er} comme le 2nd degré, augmentation des effectifs par classe, réduction de l'offre d'enseignement, attaques contre le collège unique, contre le bac et les filières technologiques... Les interventions de la salle ont aussi mis l'accent sur l'ampleur des suppressions de postes d'administratifs (1000 postes supprimés pour un corps qui en compte 75 000 !)

Le SNESUP, L'UNEF et Sud-Etudiant ont évoqué **les préoccupations liées à la réforme des Universités** (autonomie accrue, mise en concurrence des Universités, pouvoir exorbitant des présidents d'Université), à l'insuffisance des

moyens pour lutter contre l'échec à l'Université et pour l'aide sociale aux étudiants.

Le débat s'est ensuite engagé autour de l'accompagnement éducatif, ce dispositif mis en place dans les collèges ambition-réussite depuis la rentrée, et destiné à être étendu à tous les établissements l'an prochain. Et rebelote, nouvelle volée de bois vert pour nos autorités, dont les oreilles ont dû méchamment siffler à chaque étape de l'analyse : menaces qui se profilent pour les disciplines artistiques et sportives (UNSS), difficultés pour le Conseil général d'organiser le transport scolaire après 18h, ampleur des postes supprimés pour financer cette mesure (3500 sur le prochain budget), abdication misérable et criminelle consistant à renvoyer « après les cours » la question de la difficulté scolaire en la confiant notamment à des intervenants extérieurs et bénévoles, comme si elle ne relevait pas de la vocation de l'Ecole Publique.

L'assouplissement de la carte scolaire fait déjà sentir ses effets dans certains collèges qui se vident littéralement de leurs effectifs (collège de Sallaumines : - 50 élèves). La FCPE a rappelé son attachement à la carte scolaire et son inquiétude quant aux modes de sélection des élèves qui vont se mettre en place. Quant à la rénovation ou construction de collèges, bien difficile pour le

Conseil général de prévoir les investissements nécessaires.

Les débats ont aussi permis d'évoquer **l'intégration des élèves porteurs d'un handicap**, le manque criant d'encadrement (trop peu d'Auxiliaires de Vie Scolaire qui de plus sont recrutés sans formation).

Plusieurs militants syndicaux de notre académie sont aussi investis dans **l'action du Réseau Education Sans Frontières**, qui s'organise pour garantir le droit à l'Education de tous les élèves scolarisés en France et assurer la défense de ceux qui n'ont pas de papiers et sont menacés d'expulsion. Depuis quelques années, ce sujet s'est imposé au cœur de nos pratiques comme une véritable question syndicale ; le nombre d'élèves à défendre ne cessant d'augmenter, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La prochaine réunion RESF du groupe Arras/Lens aura lieu le lundi 12 novembre à 18h au lycée H. Darras de Liévin.

Les organisations présentes ont conclu sur la nécessité de développer l'action et de se mobiliser dès le 18 octobre, contre la remise en cause des conquêtes sociales de 1945 et les suppressions massives de postes dans la fonction publique et l'Education.

Instances départementales et académiques : échos de la rentrée

PAR NOS REPRÉSENTANTS AUX CDEN ET CAEN

Pas de Calais : CDEN du 11 septembre 2007

Effectifs à la rentrée 2007 :

773 élèves en moins dans les collèges (surtout au niveau 3^{ème}) ; or 175 postes définitifs supprimés pour 58 créations seulement !

L'IA estime qu'une stabilisation des effectifs globaux interviendra en 2008 et 2009.

Assouplissement de la carte scolaire :

L'augmentation des demandes de dérogation s'élève à 9% (en raison d'une annonce tardive ?). La quasi-totalité des demandes ont été satisfaites.

Nous avons redit notre opposition à l'abandon de la carte scolaire, décision préjudiciable au service public et à la mixité sociale.

Dotations des collèges :

L'avis sollicité porte sur une estimation de l'inflation au niveau de 1,8% et conduit à une revalorisation de 1% de la dotation hors énergie.

On trouvera sur le site académique du SNES les éléments chiffrés des dotations et les principales opérations de construction et réparation.

Nouveauté : les financements socio-éducatifs se feront sur projet avec un appel d'offres en juin ; une commission comprenant des IA-IPR examinera les dossiers.

Il y a des classes pupitres partout (sauf 3 établissements), mais une réflexion est engagée sur la nature de l'informatique future : y aura-t-il la pérennité de ces classes ?

Les initiatives éducatives du Conseil Général se développent :

les clubs scientifiques (48 projets retenus) ; EDEN 62 (24 clubs dans 19 collèges) ; Nausicaa, Maréis sous formes de tickets d'entrée ; la découverte de l'Angleterre (sorties 65 clgs, séjours 18 clgs, échanges 8 clgs) ; des modules d'expositions archéologiques (17 clgs) ; le concours sur la Résistance et la Déportation (30 clgs) ; le théâtre (20 clgs) ; la lecture publique prêts et dons d'ouvrages ; l'agenda des collégiens et le « Défi Internet » 5 000 collégiens concernés.

Des groupes de travail thématiques (8) ont été réunis au printemps 2007. La FSU a fait part de son étonnement de ne pas avoir été associée à ces travaux. Dans sa réponse, la Vice-présidente a indiqué qu'il s'agissait d'une première étape de réflexion...

Transfert des TOS :

Un état du transfert a été réalisé à la date du 31 août. Sur 1070 transferts réalisés, 60% concernent des intégrations ; 30% des détachés ; 5% des mis à disposition. Il y a un référent collègue pour les TOS dans chaque Unité Territoriale du Conseil Général.

Le Conseil Général a procédé à 68 recrutements. Quant aux dotations en personnels, un audit est en cours dans 15 collèges et un plan de formation continue est envisagé.

Nord : CDEN du 13 octobre 2007

Effectifs à la rentrée 2007 :

Une perte de 1104 élèves par rapport à 2006 soit :

	6 ^{èmes}	5 ^{èmes}	4 ^{èmes}	3 ^{èmes}
Effectifs 2007	23 002	22 353	21 198	21 767
Différentiel / 2006	-359	+ 739	- 568	- 916

L'IA a dressé un constat qualifié d'inquiétant, du parcours à pas rapides des 4 années passées au collège et de l'orientation d'un trop grand nombre d'élèves âgés de moins de 14 ans (?!) en LP (à ce sujet, le LP Turgot de Roubaix a été cité en exemple). Un groupe de travail et de réflexion à l'initiative du Recteur sera proposé aux chefs d'établissement pour remédier à une orientation jugée trop précoce et rapide en LP et obtenir une meilleure fluidité des parcours : les autorités académiques semblent avoir oublié leurs directives pressantes, au cours des 2 dernières décennies, pour accélérer les parcours en collège, ce qui place notre académie dans les toutes premières places au niveau national ... pour la faiblesse des doubléments.

C'est pourtant avec une sérénité volontairement affichée que l'IA dresse le tableau de la rentrée 2007. La perte de 177 postes définitifs dans les collèges du département (249 suppressions pour 72 créations), des classes de plus en plus chargées, la disparition des groupes, des tensions extrêmes dans plusieurs établissements, rien ne l'ébranle. Satisfecit encore de l'IA sur la généralisation de la DP3 dans tous les collèges Nord (à quelques exceptions près), du record détenu par le département en matière de sections européennes à savoir 187, de l'ouverture des 14 ateliers relais, de l'existence de 33 UPI, 79 sections sportives et 4 classes d'accueil des gens du voyage.

Sérénité enfin, avec la généralisation des PPRE et la fausse bonne nouvelle de cette rentrée 2007 qu'est le dispositif d'accompagnement éducatif soit 100 000 HSE que devront se partager les établissements en éducation prioritaire et les collèges du G1 mal classés à l'enquête sociale mais non classés en REP. Un appel aux besoins dans chaque établissement permettra la mise en place de ce dispositif dès la rentrée des vacances de Toussaint, dispositif étendu aux assistants d'éducation puisque devrait sortir très prochainement le décret leur permettant de percevoir des HSE.

Assouplissement de la carte scolaire :

Le nombre de dérogations à l'entrée en 6^{ème} représente 11,5% des effectifs de 6^{ème} avec un taux de satisfaction de 90% (contre 82% en 2006). L'IA précise qu'afin d'enrayer une trop forte déréglementation de la sectorisation, il sera procédé, pour la rentrée prochaine, à une répartition anticipée et maîtrisée du nombre d'élèves attendus dans chaque établissement.

Académie : CAEN du 8 octobre 2007

Comment vivifier une instance qui dysfonctionne depuis plusieurs années ?

La délégation FSU a demandé la mise en place de groupes de travail thématiques (conformes à la représentativité des composantes de l'instance). En effet, les réunions du CAEN (Conseil académique de l'Éducation nationale) sont de plus en plus rares et désertées par les conseillers régionaux. Ce conseil qui doit traiter de toutes les questions éducatives dans l'académie de l'enseignement préélémentaire à l'enseignement supérieur est devenu une chambre d'enregistrement sans débats réels.

Lors d'audiences avec l'exécutif régional, nous avons souvent fait part de nos observations et fait des propositions sur la méthode de travail. A l'occasion du dernier CAEN, le Vice-Président Kemel, en charge des lycées, a assuré que nos propositions seraient examinées. Le Recteur a indiqué qu'il ferait un état de la situation des enseignements post-baccalauréat lors de la prochaine séance qui devrait concerner la situation à la rentrée 2007.

L'état du plan régional des formations (PRDF)

L'examen du plan régional des formations (cf. les bulletins académiques de 2006-2007) devait se poursuivre dès juin dernier dans les bassins. En fait, il sera mené conjointement par la région et le rectorat par « domaine professionnel » en novembre et décembre. Ce n'est qu'après que la Région envisage l'examen au niveau des bassins.

Les dotations budgétaires des lycées.

Les éléments chiffrés globaux concernant les dotations budgétaires pour 2008 sont en ligne sur notre site, afin de permettre aux S1 des lycées et aux élus SNES dans les Ca de disposer des informations pour préparer le CA sur le budget de leur établissement fin novembre .. La délégation FSU a tout d'abord exprimé son étonnement quant à la reprise de l'argument de la baisse démographique par la région alors qu'à ce jour environ 2000 élèves de l'académie n'ont pas trouvé de place pour pouvoir poursuivre leur scolarité en formation initiale.

Puis, nous avons souligné deux éléments importants : d'abord, la réforme de la taxe d'apprentissage qui aura des répercussions sur le financement des sections concernées et ensuite le fait que la baisse relative des effectifs n'a que peu d'incidence sur l'entretien du patrimoine. Tous ces facteurs devraient être pris significativement en compte dans le calcul de la dotation.

Nous avons enfin attiré l'attention sur la situation de la subvention accordée aux internats de ville : elle est à reconsidérer car une trop lourde charge incombe à l'établissement de support.

Sur tous ces aspects, aucune réponse n'a été apportée.

Intégration de l'IUFM à l'Université : la formation ne doit pas être confisquée aux personnels

PAR KARINE BOULONNE

L'IUFM Nord Pas de Calais sera intégré le 1^{er} janvier 2008 à l'université d'Artois. Il ne reste plus qu'un seul conseil d'administration (le 21 novembre) pour en fixer le cadre statutaire (composition des instances, modalités d'élection...).

Les informations qui nous ont été données jusqu'à présent sont particulièrement lapidaires et techniques (choix des logiciels par exemple), les questions de fond ne semblent traitées qu'entre les 2 partenaires principaux (IUFM et Université). Des maladresses ont été commises lors de la création de l'IUFM au début des années 90, l'académie de Lille était expérimentale et a essuyé les plâtres. La sagesse aurait commandé de ne pas renouveler les erreurs, à savoir définir des statuts sans réellement tenir compte des « formés » ou des maîtres de stage ; est aussi inquiétante la volonté manifeste d'écarter des organisations syndicales, alors que leur expérience, leur écoute des stagiaires et des formateurs, et leur suivi continu des questions de formation pendant toutes ces années seraient un atout pour constituer des bases solides pour le nouvel IUFM. Rappelons que cet institut aura la lourde tâche d'accueillir les nouveaux personnels de l'Education nationale qui seront à recruter ces prochaines années, soit la moitié du corps professoral ; toute erreur d'appréciation sera lourde de conséquences !

Lors d'une audience intersyndicale le 4 octobre, le recteur a été sensible à nos arguments et s'est engagé à peser pour que nous puissions finalement participer aux groupes techniques, et notamment celui sur les statuts. Le 17 puis le 24, nos représentants ont donc été invités à débattre, avant finalement de s'entendre dire qu'ils ne feraient plus partie des partenaires de l'IUFM dès 2008, alors que de nouveaux acteurs feront, eux, leur entrée. Le risque est grand de voir le futur conseil plombé par des institutionnels (associations

para-scolaires, para-étatiques), peu au fait de la problématique de la formation, de ses enjeux tant théoriques que pratiques, et donc dociles aux injonctions de la direction. L'expérience montre que ces forces n'ont jamais été en capacité d'être des interlocuteurs avertis, mais que leur vote a toujours penché du côté de la direction.

Comment justifier que le SNES, à la majorité absolue aux élections professionnelles en lycée et collège, ne puisse plus être associé aux débats sur la formation des maîtres et que ces débats aient lieu uniquement entre la direction et des universitaires peu au fait des réalités de l'enseignement secondaire, mais habitués de ces instances aux rites codifiés, et des stagiaires, certes plus nombreux (de 4 à 6 dans une instance à 40) mais n'ayant que quelques mois, voire quelques semaines d'expérience professionnelle, et confrontés à des discours difficilement compréhensibles pour les novices qu'ils seront ? L'argument utilisé est que des syndicats dont les membres sont susceptibles d'être élus ne peuvent prétendre à siéger es qualité. L'entrée du MEDEF, elle est théoriquement possible.

Nous avons appris le 17 octobre que 2 vagues d'élections de stagiaires auraient lieu : d'abord en janvier (pour siéger au conseil provisoire) puis fin mars (élection au conseil d'université), les modalités exactes ne seront données qu'au conseil d'administration du 21 novembre. Est-il sérieux de procéder ainsi et d'ajouter à la confusion la rotation des élus ?

Par ailleurs la FSU a plaidé pour augmenter la part des élus, notamment des personnels les plus nombreux (professeurs associés, agrégés, certifiés enseignant à l'IUFM, formateurs premier degré) qui ne bénéficieraient que de 4 sièges. Le SNES a également demandé que soient pris en compte les maîtres de stage et les stagiaires en formation.

Nous continuerons à faire entendre nos revendications auprès du président de l'Université d'Artois et de la Direction de l'IUFM et nous persistons à demander à faire partie du conseil d'école qui remplacera le conseil d'administration de l'IUFM.

STAGIAIRES IUFM : validation, nouveau mode d'emploi

L'application lilloise du cahier des charges de l'IUFM (BO du 4/01/2007) prévoit que la titularisation dépende pour 1/3 de l'IUFM (avis donné au portfolio - qui remplace le mémoire - par le directeur de l'IUFM suite aux rapports des maîtres de stage, des formateurs), pour 1/3 des corps d'inspection (qui pourront choisir de s'appuyer sur l'avis de l'IUFM ou faire une « inspection préventive » suite au déclenchement du « dispositif d'alerte ». Certains inspecteurs ont déjà annoncé une inspection systématique des stagiaires, quel que soit l'avis de l'IUFM) et enfin, pour 1/3, des chefs d'établissement.

Ce renforcement du poids des principaux et proviseurs est inquiétant, puisque ces derniers ne sont pas dans une logique de formation, mais de gestion de leur établissement. Faire reposer une grande partie de la validation sur l'avis du chef d'établissement, c'est tout d'abord présupposer que ce dernier a une vision objective de ce qui se passe dans les cours du stagiaire (va-t-il aller assister à ses cours ? quels seront ses critères de jugement ?), c'est présupposer également que le stagiaire n'a pas à être formé en matière de gestion de classe puisqu'il peut être sanctionné dès la première année (doublement, voire licenciement), comme si son autorité était innée ; enfin, c'est s'inscrire dans la tendance actuelle à l'autonomisation des établissements, dont la gestion et le contrôle sont de plus en plus délégués aux chefs d'établissement. A quand le recrutement local des enseignants ?

Nous ne défendons pas la titularisation à tout prix pour autant, mais force est de constater que les stagiaires ne sont pas à égalité dans leurs horaires (certains ont un stage en responsabilité à 4 h, d'autres à 8 h), ni dans l'attribution des lieux de stages (malgré les textes, les stagiaires peuvent être affectés sur des établissements difficiles, puisqu'ils servent de « bouche trous »).

Par ailleurs, personne ne peut affirmer qu'au cours de sa longue, très longue, de plus en plus longue carrière, il n'aura pas à faire face à des problèmes de discipline. Mais le titulaire dans cette situation sera alors pris en main par l'administration qui cherchera d'abord une solution moins expéditive qu'un licenciement. Nous demandons qu'au minimum une deuxième chance soit donnée avec un suivi personnalisé et qu'un licenciement ne puisse être prononcé qu'après une 2^{ème} année de stage (ce qui n'a pas été le cas par exemple en maths l'an dernier pour un certifié et un agrégé).

Karine BOULONNE

TZR : “adultes”, un nouveau métier ?

PAR CLOTHILDE DOZIER



A toutes les questions posées par les TZR en cette rentrée, aucune réponse n'est vraiment satisfaisante. Même si l'une d'entre elles demeure pleinement explicative : le budget est trop serré. Comment expliquer autrement le fait que des collègues soient obligés de « travailler » dans d'autres disciplines, ou d'enseigner à 100 kms de leur établissement de rattachement dans des zones limitrophes ? Quel argument donner aux néo-titulaires, notamment en langues, obligés de jongler sur trois établissements ?

Bien sûr, c'est pour tous les collègues que les choix politiques de ces dernières années se font sentir. Mais les réductions budgétaires câlinent particulièrement les TZR parce qu'elles conditionnent au jour le jour la façon dont ils sont affectés sur tel ou tel établissement. Le rectorat gère la pénurie, et s'appuie d'ailleurs sur cet argument pour répondre aux représentants du SNES reçus en audience.

Pour les collègues de lettres ou de langues affectés en documentation, le Directeur des Ressources Humaines (DRH) est clair : il faut bien pourvoir la cinquantaine de postes vacants en CDI. L'administration, comme elle l'explique, a donc choisi, parmi les disciplines perçues comme excédentaires, les collègues de lettres, car elle les considère comme étant les plus à mêmes de sévir en documentation : en effet, les deux disciplines manipulent les livres. On n'allait pas envoyer les

collègues de lettres faire des mathématiques ! Logique, quand tu nous tiens...

La réponse est du même ordre pour les collègues de STI envoyés massivement pour 9 heures de technologie en collège. Il manque des professeurs de technologie, et les enseignants de STI manipulent des machines... Des professeurs, devenus TZR après des mesures de cartes scolaires, parfois au bout de vingt ans de carrière, sont **réquisitionnés de façon brutale pour enseigner une autre matière que la leur.** Que le navire évite alors de sombrer complètement ne tient plus qu'à la bonne volonté des enseignants et à leur capacité à encaisser les profondes attaques portées à leur métier. C'est à eux, seuls, de se débrouiller pour se former du jour au lendemain (par exemple pour les nombreux collègues affectés à la date du 4 septembre), c'est à eux, seuls, de faire face aux parents d'élèves, aux élèves. Imaginons un professeur de physique appliquée lors d'une suppléance en physique-chimie, au lycée : le niveau des élèves peut être supérieur au sien, et il lui faut pourtant assurer un TP (conformément à la progression envisagée par toute l'équipe), avec des manipulations. L'inspection générale, qui donne son approbation à de telles suppléances, ne manifeste guère son soutien dans de telles situations.

Le début de carrière des néo-titulaires TZR semble renvoyer les mêmes problèmes : isolement,

déception, impression de méconnaissance du métier et des moyens nécessaires à un enseignement correct. **L'administration bricole des affectations sur deux ou trois établissements** (quitte à prévoir un horaire qui dépasse le maximum de service) afin de « garder sous le coude » d'autres TZR. Les horaires affichés ne correspondent pas toujours à la réalité scolaire : ainsi l'annonce d'une suppléance de sept heures en espagnol cache en général un service de 9 heures effectives, incluant donc deux heures supplémentaires.

Plus généralement, par ces méthodes, on fait naître l'impression que le TZR, davantage encore que les autres professeurs, n'a plus de métier réel, n'a pas de compétence particulière. Il importe surtout de l'occuper en le mettant face à des élèves, et de s'employer à ce que les élèves soient « devant un adulte ». On pense satisfaire ainsi les parents en utilisant les TZR n'importe comment, par exemple pour des remplacements tous azimuts à l'interne. Mais, faut-il le rappeler, « adulte » n'est pas un métier.

D'un point de vue administratif, rien ne vient compenser la joie d'être assimilé à un rouleau d'essuie-tout : pas de bonus pour les mutations, pas de reconnaissance du travail effectué en ZEP, et, depuis cette rentrée, des ISSR proratisées au nombre de jours effectifs de déplacement dans le collège ou le lycée. Au contraire, **les manœuvres pour éviter de payer les frais de déplacement ou les ISSR continuent** : arrêté anti-daté, changement arbitraire de l'établissement de rattachement (notamment pour les AFA). Nous avons pourtant réclamé, conformément au décret de 1999, que l'établissement de rattachement ne soit plus changé, sauf demande expresse du collègue. La réponse faite par le rectorat n'est plus économique cette fois, elle est technique : c'est la faute aux logiciels ! Nous invitons les collègues dans cette situation à se faire connaître (permanence TZR, mercredi après-midi). En novembre, nous serons en grève et manifesterons contre le budget - responsable de tout ce qui précède -, mais aussi contre ces fichus logiciels qui ne respectent pas les lois !

Le SNES retrouve son droit de regard sur une formation continue qui s'amenuise encore

Après un an de protestations, le recteur et la Délégation à la Formation Continue (DAFOP) ont fini par reconnaître le bien fondé de nos demandes.

La DAFOP avait mis en place il y a deux ans un nouveau traitement des dossiers par informatique, auquel nous avons donné notre accord sous condition d'avoir les fichiers afin de faire notre travail de contrôle. Mais l'année suivante, l'accès à ces fichiers nous avait été refusé, ce qui avait entraîné un refus unanime des organisations syndicales de siéger, puisque nous n'avions aucun moyen de contrôler les opérations. Cette année, le recteur a reconnu que nous étions dans le cadre du paritarisme et nous avons pu traiter les fichiers, vérifier et rectifier en commission un certain nombre de situations, faire appliquer les règles quand elles ne l'étaient pas et enfin, envoyer un courrier d'information à tous les syndiqués. Nous regrettons néanmoins que les documents aient été communiqués si tardivement : de ce fait, les commissaires paritaires n'ont pas pu se dégager en grand nombre et il nous a donc été impossible de renseigner toutes les disciplines (par exemple en orientation, documentation, technologie, éducation, et certaines actions transversales).

Le plan de formation 2008 ressemble fort aux précédents : moyens en diminution, augmentation du seuil d'ouverture des stages (ex : SES) et raccourcissement des formations. On constate une pression toujours aussi forte sur les actions disciplinaires et sur certaines actions TICE. Il a parfois été possible d'ouvrir de nouveaux groupes. Les commissions ont cherché à optimiser le nombre d'heures de stages pour ceux qui avaient formulé plusieurs demandes.

Le SNES a signalé quelques problèmes techniques liés au logiciel national et notamment le fait que les collègues ne disposent toujours pas d'un moteur de recherche efficace pour consulter le plan, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il n'y a plus de support papier. Autre problème, le logiciel classe en vœu 1 toutes les demandes concernant un module, il est difficile de connaître les priorités du collègue. Les situations sont alors très variables, certains se voyant octroyer tous les modules comme s'il s'agissait d'un seul vœu, d'autres une partie seulement, sans que l'on connaisse leurs véritables priorités, ce qui peut les priver d'un vœu 2. Comme les années précédentes, la priorité a été donnée aux néo-titulaires et à ceux qui n'avaient pas obtenu de stage depuis deux ans. Parmi les critères de sélection en cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles, les commissions pointent l'absence aux stages précédents. Il est donc important d'envoyer à la DAFOP un mot d'explication quand on ne peut suivre une formation, et nous signaler le problème sur les fiches.

Autre constat, les problèmes de locaux, notamment pour les TICE, certaines formations devant fermer faute de capacités d'accueil. La DAFOP assure que ce problème devrait se régler, mais nous avons demandé que les formations à forte demande soient rapidement traitées afin que les premiers stages soient lancés dès le début de l'année. En effet, en raison de délais administratifs, les stages ne débutent qu'en décembre.

Il nous faudra faire un bilan plus précis de cette campagne, mais nous alertons les collègues sur l'attitude de certains chefs d'établissement qui mettent des avis défavorables à certains stages, sans raison particulière ou satisfaisante (par exemple s'opposant aux stages disciplinaires au profit de stages "classe pupitre" ou liés au projet d'établissement ou en prétextant un dépassement horaire). Manifestement ils connaissent mal le fonctionnement de la DAFOP (sur les dépassements horaires par exemple le contrôle est fait strictement), et certains doivent douter de l'intérêt de la formation continue : c'est dans cette catégorie de personnels que la demande est la moins forte (excepté les demandes de préparation au concours)...

Michel DEVRED

STAGES SYNDICAUX DU 3^{ème} TRIMESTRE

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (cf. modèle sur site).

LUNDI 19 NOVEMBRE 2007

« Vie syndicale dans un établissement »,
Hénin-Beaumont, lycée Pasteur

LUNDI 3 DECEMBRE 2007

« STI », Douai, lycée Edmond Labbé

VENREDI 7 DECEMBRE 2007

« Personnels de surveillance », Lille, siège du SNES

MARDI 12 DECEMBRE 2007

« CPE », avec la participation de Guy Bourgeois Secrétaire national de catégorie - Lille, lycée Montebello

VENREDI 18 JANVIER 2008

« La Seconde », Villeneuve d'Ascq, lycée Queneau

JEUDI 31 JANVIER 2008

« Élus en CA » (2^e partie, préparation de rentrée), Lille, siège du SNES

Voir le bulletin précédent ou sur le site www.lille.sne.edu pour une description plus complète

Mouvement inter

Réunions "mutations" organisées par la section académique du SNES

Date	Public	Ville	Lieu	Horaire
Mercredi 21 novembre	Stagiaires	Douai	IUFM	16 h 30
Lundi 26 novembre	Tous	Maubeuge	C. Jules Verne	18 h
Lundi 26 novembre	Tous	Dunkerque	Local FSU	18 h
Lundi 26 novembre	Tous	Boulogne	Lycée Branly	18 h
Mardi 27 novembre	Stagiaires	Douai	IUFM	16 h 30
Mardi 27 novembre	Tous	Calais	L. Berthelot	18 h
Mardi 27 novembre	Stagiaires	Arras	IUFM	16 h 30
Mardi 27 novembre	Tous	Arras	Maison des sociétés	18 h
Mercredi 28 novembre	Stagiaires	Arras	IUFM	12 h 30
Mercredi 28 novembre	Stagiaires	Lille	IUFM	16 h 30
Jeudi 29 novembre	Tous	Cambrai	L. Paul Duez	18 h
Vendredi 30 novembre	Tous	Valenciennes	L. de l'Escaut	18 h
Lundi 3 décembre	Tous	St Pol-sur-Tern.	L. Châtelet	18 h
Mardi 4 décembre	Tous	Douai	L. Châtelet	18 h

Permanences spéciales de la section académique du SNES

Samedi 24 novembre				
Samedi 1 ^{er} décembre	Tous	Lille	S3	10 - 12 h
Samedi 8 décembre				